

Consultations sur la *Loi sur les garderies* du Nunavut



Carte de commentaires

Collectivité : _____

Le ministère de l'Éducation élabore actuellement une nouvelle législation sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et sollicite vos commentaires pour s'assurer qu'elle répond aux besoins des familles et des enfants du Nunavut. L'apprentissage et la garde des jeunes enfants désignent les programmes et services de garde d'enfants qui fournissent des soins et une éducation aux jeunes enfants, les aidant à acquérir des compétences et des connaissances dans un environnement sûr et stimulant, avant qu'ils débutent l'école. Cela comprend également les services de garde et les possibilités éducatives en dehors de l'école pour les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans, tels que les programmes parascolaires. Si vous souhaitez nous faire part de vos commentaires sur les changements législatifs proposés, ou si vous avez des commentaires généraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants au Nunavut, veuillez laisser un commentaire dans l'encadré ci-dessous. Les cartes de commentaires remplies peuvent être déposées au bureau de liaison local du gouvernement. **Vous pouvez également envoyer ce formulaire par courrier électronique ou, pour plus d'informations, contacter: elccadmin@gov.nu.ca**